

Séance du 5 avril 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS : Séverine CELLE

EXCUSES : Sonia MAUREL - Gérald GIBAUD - Catherine MOREL

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MATHIEU

OBJET : Subvention à l'OGEC et avenant

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état prévisionnel des dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph de Saint Front et la demande de subvention communale qui en découle. Il demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le montant de la subvention communale allouée à l'OGEC pour l'année 2024 à savoir : 1 500 € par élève, soit pour 27 élèves à la rentrée 2023-2024 ce qui correspond à la somme de 40 500 €, somme qui sera inscrite au budget principal 2024 ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la convention municipale passée avec la présidente de l'OGEC et la directrice de l'école privée Saint Joseph de Saint Front.

Fait et délibéré en Mairie
le 5 avril 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240409-24_04_009-DE
Reçu le 09/04/2024